

22 avril 2013

ERDF et la FPI s'engagent pour une simplification des raccordements

Le 22 avril 2013, Michèle Bellon, présidente du Directoire d'ERDF et François Payelle, président de la Fédération des promoteurs immobiliers de France (FPI) ont signé une convention de partenariat visant à améliorer les échanges entre les parties et la qualité de service rendu par ERDF aux promoteurs adhérents à la FPI et à leurs clients.

Un objectif commun : simplifier les raccordements

Tout comme ERDF, les adhérents de la FPI, sont confrontés aux évolutions réglementaires dans les domaines de l'énergie, de l'urbanisme, et de la maîtrise de



l'énergie (respect de la réglementation thermique 2012, dynamiques de développement durable). C'est pourquoi les deux parties ont décidé de définir un cadre général de coopération afin de renforcer les bases de leur partenariat

L'objet de cette convention est d'améliorer l'efficacité des échanges et la qualité de service rendue par ERDF aux adhérents de la FPI et à leurs clients.

Raccordement des bâtiments neufs :

ERDF s'est engagée dans la simplification de ses démarches et dans la réduction des délais de raccordements. Ceci passe par différents moyens, dont notamment :

- l'optimisation de son offre de raccordement avec notamment la mise en place d'agences de raccordement électricité ;
- la désignation d'un interlocuteur dédié pour chaque demande dans le but d'accompagner le promoteur immobilier dans ses démarches le plus en amont possible et raccorder l'opération à la date souhaitée ;
- la proposition d'une mise en service groupée ;

Contact(s)

Service de presse ERDF
Alexandra Pons
Attachée de presse
01 47 74 75 98

Service de presse FPI
Catherine Zou
Responsable presse
01 47 05 44 36

- la mise à disposition progressive d'un **portail internet « ERDF Connect' »** permettant de déposer en ligne les demandes de raccordement et de donner une meilleure visibilité sur les différentes étapes de la démarche.

||| Une expérimentation pour améliorer la satisfaction client : « l'Accompagnement Multi-raccordements »

Ce nouveau service expérimental payant destiné aux promoteurs immobiliers, consiste à apporter un accompagnement personnalisé ainsi qu'un suivi et une gestion proactive de l'ensemble des projets immobiliers et des demandes de raccordement des promoteurs immobiliers. ERDF déploiera progressivement ce service dans les régions sur une période de 18 mois.

La FPI et ERDF assureront un suivi de cette expérimentation et en cas de pleine satisfaction des parties, les modalités de pérennisation de ce service seront examinées avec la Commission de Régulation de l'Energie. (CRE).

||||| Améliorer les échanges entre les parties

En complément des services sur le raccordement, les partenaires souhaitent développer un réseau d'interlocuteurs de proximité. C'est pourquoi ERDF s'engage à nommer des interlocuteurs en région. Ceux-ci feront l'interface entre les services d'ERDF et les adhérents de la FPI.

La mise en œuvre de cette convention sera examinée a minima deux fois par an en comité de suivi.

ERDF - Electricité Réseau Distribution France - créée le 1er janvier 2008, est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité pour 95% du territoire métropolitain. L'entreprise, qui emploie 35000 salariés, assure l'exploitation, le développement et l'entretien de 1.3 million de lignes électriques au service de 35 millions de clients. Elle réalise à ce titre de nombreuses interventions sur ce réseau telles que les raccordements, les mises en service, les dépannages et les changements de fournisseurs.
Pour plus d'information : www.erdfdistribution.fr

La Fédération des promoteurs immobiliers de France – FPI, forte de ses 500 membres répartis dans 18 régions de France, a pour vocation de défendre les intérêts de la profession en les inscrivant dans le sens de l'intérêt général. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour tous les aspects de sa profession (juridique, financier, commercial, technique ...), la FPI est consultée sur les textes législatifs et réglementaires. Elle a pour objectif de favoriser la production de logements accessibles pour répondre aux besoins largement insatisfaits. De même, elle entend favoriser la construction de bâtiments tertiaires afin de satisfaire l'attente des entreprises
Pour plus d'information : www.fpiFrance.fr

||| Contact(s) ||||||||

Service de presse ERDF
Alexandra Pons
Attachée de presse
01 47 74 75 98

Service de presse FPI
Catherine Zou
Responsable presse
01 47 05 44 36